ACM
Autorité de Contrôle de la Microfinance
سلطة رقابة التمويل الصغير

Note de l'ACM du 13 juillet 2026 portant publication des taux effectifs globaux moyens au titre du 1er semestre de l'année 2026 et des seuils des taux d'intérêt excessifs et des marges bénéficiaires excessives correspondants, au titre du 2ème semestre de l'année 2026

Taux annuels effectifs globaux moyens au titre du 1er semestre de l'année 2026, taux d'intérêts excessifs, et marges bénéficiaires excessives au titre du 2ème semestre de l'année 2026

Catégories des microfinancements qui obéissent au même taux d'intérêt excessif ou à la même marge bénéficiaire excessive	Taux annuels effectifs globaux moyens au titre du 1er semestre 2026 (TEG moyens)	Seuils des taux d'intérêts excessifs et marges bénéficiaires excessives au titre du 2ème semestre 2026 (TEG maximum)
Catégories des microfinancements destinés à financer une activité génératrice de revenu (AGR)		
Microfinancements pour l'agriculture	**27,18%**	**27,18%**
Microfinancements pour l'élevage	**27,26%**	**27,26%**
Microfinancements pour le commerce	**27,62%**	**27,62%**
Microfinancements pour la pêche	**28,38%**	**28,38%**
Microfinancements pour l'artisanat	**26,11%**	**26,11%**
Microfinancements pour les services	**28,58%**	**28,58%**
Microfinancements pour la production	**26,66%**	**26,66%**
Catégories des microfinancements destinés à financer des besoins visant l'amélioration des conditions de vie (ACV)		
Microfinancements pour l'éducation	**23,89%**	**23,89%**
Microfinancements pour l'amélioration du logement	**23,81%**	**23,81%**
Autres catégories de microfinancements visant l'ACV	**24,29%**	**24,29%**

Éléments entrant dans le calcul du taux annuel effectif global moyen au titre du 1er semestre de l'année 2026

Catégories des microfinancements qui obéissent au même taux d'intérêt excessif ou à la même marge bénéficiaire excessive	Taux d'intérêt nominal moyen pondéré	Taux de frais d'étude de dossier moyen pondéré	Taux de la prime d'assurance (vie et / ou invalidité) moyen pondéré	Maturité moyenne pondérée (En mois)
Catégories des microfinancements destinés à financer une activité génératrice de revenu (AGR)				
Microfinancements pour l'agriculture	24,50%	1,08%	0,53%	23,64
Microfinancements pour l'élevage	24,60%	0,99%	0,50%	22,81
Microfinancements pour le commerce	24,60%	1,25%	0,51%	23,01
Microfinancements pour la pêche	25,06%	1,40%	0,55%	24,95
Microfinancements pour l'artisanat	23,66%	1,04%	0,52%	21,13
Microfinancements pour les services	25,30%	1,44%	0,53%	25,82
Microfinancements pour la production	23,85%	1,24%	0,53%	22,60
Catégories des microfinancements destinés à financer des besoins visant l'amélioration des conditions de vie (ACV)				
Microfinancements pour l'éducation	22,63%	0%	0,50%	15,79
Microfinancements pour l'amélioration du logement	22,64%	0%	0,50%	19,95
Autres catégories de microfinancements visant l'ACV	23,92%	0%	0,52%	25,83

☒ **Le TEG d'un microfinancement est un taux équivalent (et non proportionnel) au taux de la période et prend en considération :**

- **Les intérêts, qui tiennent compte des dépenses effectives nécessaires à l'octroi des microfinancements et notamment le coût des ressources, des opérations d'encadrement et de formation de la clientèle et les frais d'exploitation,**
- **Les frais d'étude de dossier,**
- **La prime d'assurance (décès et/ou invalidité) supportée par le client, et perçue par l'IMF, en sa qualité d'intermédiaire d'assurance.**

☒ **Hormis les éléments ci-dessus énumérés, et les pénalités de retard éventuelles, l'IMF ne peut nullement faire supporter ses clients, une commission et / ou frais quelle qu'en soit la nature.**

☒ **En cas d'application d'un taux d'intérêt excessif ou d'une marge bénéficiaire excessive, les sommes indûment perçues doivent être restituées à l'emprunteur, majorées des intérêts au taux légal appliqué en matière commerciale conformément à l'article 1100 du code des obligations et des contrats, et ce, à compter de la date de leur perception.**

سلطة رقابة التمويل الصغير
l'Autorité de Contrôle de la Microfinance